

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Commune de Brides-les-Bains : Modification Simplifiée n°1 du PLU

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	//
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	//

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de Brides-les-Bains
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Monsieur GAUTHIER Mickael 04.79.55.21.55 dgsbrides@wanadoo.fr Mairie de Brides-les-Bains Place de l'Église, 73570 Brides-les-Bains

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	Le SCOT de Tarentaise Vanoise a été approuvé le 14 décembre 2017.
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	Le PLU a été approuvé le 19 juillet 2017. Il n'avait pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	517 habitants en 2015 Environ 6 500 lits touristiques.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	2,63 km ²
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Les évolutions opérées sur le PLU sont uniquement d'ordre réglementaires.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Ci-après le tableau de répartition des différentes zones du PLU.

Types zones du PLU	Equivalence POS	Surface (ha)	%	Vocation	Sous-total	%
Ua	Ua INA	10,55	4,0%	Urbaine mixte	31,47	11,92%
Ub	Ua	10,47	4,0%			
Uc	Ud	10,45	4,0%			
Ue	Ue	2,14	0,8%	Urbaine spécifique	5,94	2,25%
Uj	NDa	0,98	0,4%			
Ut	Uf	2,82	1,1%			
2AU	IINA	2,18	0,8%	A urbaniser long terme	2,18	0,83%
A	NC	90,89	34,5%	Agricole	90,89	34,43%
N	ND	124,36	47,3%	Naturelle	133,48	50,57%
Na		8,63	3,3%			
Ns	NDs	0,49	0,2%			
Total		263,19	100,3%		263,96	100,00%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme approuvé en juillet 2017, les grands objectifs suivants avaient été mis en avant pour guider les évolutions futures du territoire :

- Retrouver une dynamique démographique
- Maitriser le développement de l'urbanisation
- Répondre aux besoins de développement en matière d'économie et d'équipements
- Valoriser le cadre environnemental et paysager offert par le territoire
- Prévenir des risques, pollutions et nuisances
- Sensibiliser habitants, visiteurs et usagers du territoire au développement durable

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

La commune souhaite procéder à une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour assurer la compatibilité du PLU et faire des ajustements mineurs de règlement afin de faciliter son application.

Les modifications apportées au PLU portent sur :

- La définition des « maisons de vigne »,
- Le traitement des toitures pour les extensions, annexes et auvents,
- L'intégration paysagère des constructions en zone Agricole,
- La justification de compatibilité du PLU avec le cadre du développement des lits touristiques fixé par le SCOT Tarentaise Vanoise,
- L'illustration de la règle d'aspect des clôtures,
- Les règles liées au stationnement des voitures et des vélos
- L'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives et aux emprises publiques,
- L'instauration du permis de démolir
- L'intégration du nuancier communal,
- L'intégration des ascenseurs extérieurs,
- La correction d'erreurs de zonage

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	Non	
-----	-----	--

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	Oui	Non	Le cas échéant, précisez
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	

Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	
--	--	---	--

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	Oui	Non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-desterritoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		La totalité de la Commune est concernée.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr Sélection du zonage « Loi Littoral »		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr	X		La commune fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Bassin Rhône-Méditerranée 2016 -2021.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		La commune fait partie de la Communauté de Communes Val Vanoise.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
Le projet de Modification Simplifiée n°1 ne porte que sur le règlement écrit.

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Une commune thermale de montagne.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Le projet de Modification Simplifiée ne porte pas sur la création de logements.

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	//
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	//
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	//
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	//
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	//
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
//	

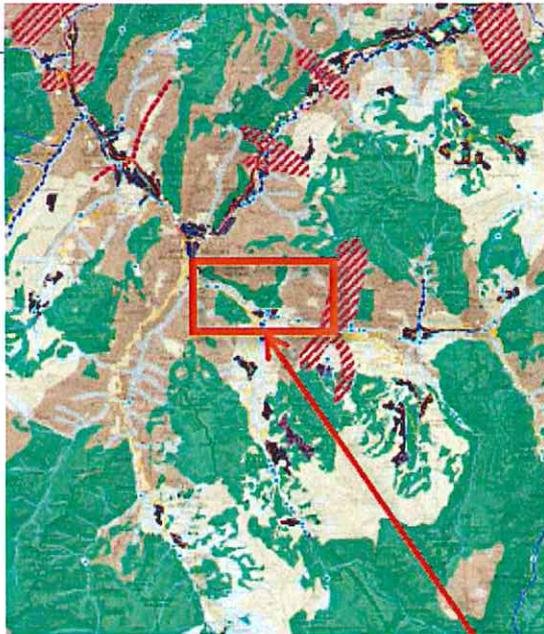
4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le ScoT ?	Le projet de Modification Simplifiée ne porte pas sur l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	//

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	//
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du ScoT : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	//
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	//
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
//	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Le territoire est concerné par l'appellation AOC/AOP beaufort et IGP Emmental de Savoie, Emmental français Est-central, Raclette de Savoie Gruyère, Pommes et poires de Savoie, Tomme de Savoie.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X		Le seul impact qu'aura la modification simplifiée du PLU sur les espaces agricoles est l'instauration de règles complémentaires pour assurer la bonne intégration paysagère des constructions, en réponse aux prescriptions du SCOT.
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		La commune est concernée par le site Natura 2000 PSIC – Adrets de Tarentaise. Le zonage et les possibilités constructives la concernant le près de ou loin ne sont pas modifiés.
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		X	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, ScoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	La carte du SCOT précise l'existence d'un corridor reliant le versant boisé de Villarlurin (commune des Belleville) et des Allues, et celui de la Dou de St Maurice, composé d'une mosaïque de milieux naturels allant jusqu'à la crête de Collieret. Il relie effectivement deux espaces remarquables inventoriés en ZNIEFF de type 1.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Ci-dessous un extrait du SRCE...		



La Trame bleue :

Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue

- Objectif associé : à préserver
- Objectif associé : à remettre en bon état

Grands lacs naturels

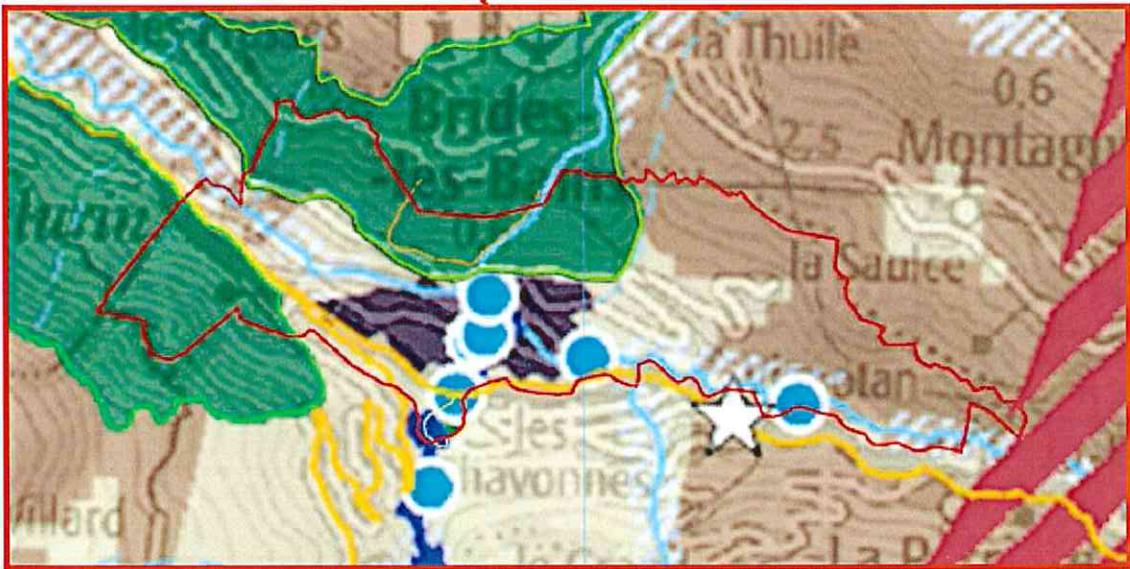
- Objectif associé : à remettre en bon état
- Objectif associé : à préserver

Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Zones humides - Inventaires départementaux

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état



Zones artificielles

Plans d'eau

Cours d'eau permanents et intermittents, cascades

Infrastructures routières

- Type autoroutier
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

Infrastructures ferroviaires

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

Points de conflits (écrasements, obstacles...)

Zones de conflits (écrasements, falaises, obstacles, risques de royaume...)

Réajustement des obstacles à l'équilibre des cours d'eau (FCEVS, mai 2013)

Projets d'infrastructures linéaires

- Routes autoroutières
- Axes ferroviaires
- Plan de l'Etat (projet de loi de transition sur les infrastructures)

Réservoirs de biodiversité :

- Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

Corridors d'importance régionale :

- Fuseaux
- Axes
- Objectif associé :
 - à préserver
 - à remettre en bon état

Espaces perméables terrestres* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

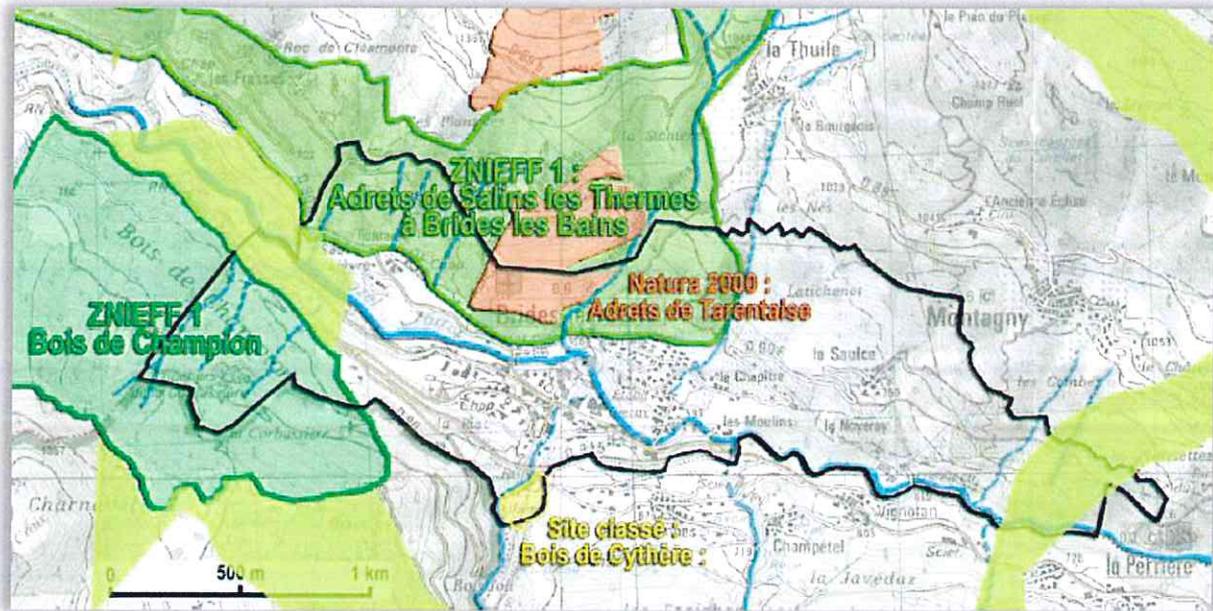
- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques**

* consultés à partir des données de potentiel écologique NERF - Réseau Ecologique de Rhône-Alpes 2010

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire

La connaissance de leur niveau réel de perméabilité reste à préciser



Corridors définis à l'échelle du territoire de l'APTV

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ? Complétez si nécessaire		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Une mise à jour du bilan besoins / ressources dans le cadre de leur PLU a été effectuée, pour Brides, Saint Jean de Belleville et Moutiers. Il s'avère positif.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/	X		L'assainissement des eaux usées sur la commune est quasiment exclusivement en collectif, avec la station d'épuration située à Moutiers et les zones d'urbanisables sont toutes en assainissement collectif. Celle-ci est suffisant pour répondre aux développements du territoire.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?			La commune est équipée en réseaux d'eau pluviales suffisamment dimensionnés débouchant le plus souvent dans les dorons des Allues et surtout de Bozel. Le PLU a traduit la gestion des eaux pluviales en imposant le raccordement au réseau dans la plupart des zones urbaines, à l'exception d'un secteur mal desservi pour lequel le règlement impose d'avoir une gestion à la parcelle (classé en Uci). Les autres zones d'urbanisables sont en zone 2AU et devront étudier, le moment venu, le dimensionnement des dispositifs de gestion.
Complétez si nécessaire			

--

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpementdurable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Les phénomènes naturels identifiés sur le territoire sont les suivants : - crues des torrents et rivières torrentielles - glissements de terrain - chutes de pierre et blocs - Effondrements / suffosion
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		La commune possède un Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn), approuvé le 30 avril 2008 et révisé le 30 novembre 2017.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

--

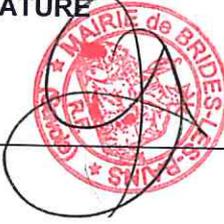
4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		La commune est desservie par les lignes régulières T5 et T6 du réseau « Belle Savoie Express » du Département de la Savoie qui relie respectivement Moutiers à Courchevel et Moutiers à Pralognan. 3 arrêts sont sur Brides (Boulangerie, Office du Tourisme et Les Cybèles).
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

<p>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après) 		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	

Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	X
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	X

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : le 19 juillet 2019</p> <p>Lieu : BRIDES-LES-BAINS</p>	<p>NOM PRENOM BRILAND Guillaume Maire de Brides-les-Bains</p> <p>SIGNATURE</p> 
---	--

ANNEXE 1 - Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mickael GAUTHIER, Maire de Brides les Bains, DGS 04.79.55.21.55 Laetitia LAMBERT, ATELIER 2, urbaniste 04 76 08 92 58
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	ATELIER 2 80 place des passages 38920 CROLLES 04 76 08 92 58 urbanistes@atelier-2.fr